

Question 4

Points

Objectif évaluateur	1.1.2.2.2	Compétences	4 points
---------------------	-----------	-------------	----------

Situation de départ

Les 26 cantons et les 6 demi-cantons accomplissent les tâches qui leur sont assignées en vertu du droit fédéral et accomplissent également des tâches qu'ils se sont confiées eux-mêmes – par l'intermédiaire de leurs constitutions cantonales respectives. Ils exercent en outre une fonction de surveillance sur leurs communes.

De leur côté, les communes accomplissent les tâches dont l'exécution (ou la mise en œuvre) leur est expressément confiée en vertu de la législation fédérale ou cantonale ou qui ne sont pas assignées à un autre organe par le droit fédéral ou cantonal.

Cette question est composée d'une partie (a.). Vous pourrez obtenir 4 points au maximum.

Tâche

- a. Quel niveau est compétent pour la mise en œuvre/les mesures liées au thème concerné ? Dans le tableau, placez des croix dans les champs correspondants. Plusieurs réponses sont possibles. Vous obtiendrez 1 point pour chaque ligne correctement remplie. Vous pourrez obtenir 4 points au total.

Thème	Confédération	Canton	Commune
Formation, recherche et culture : formation professionnelle		<input checked="" type="checkbox"/>	
Droit civil, droit pénal, métrologie : exécution des peines		<input checked="" type="checkbox"/>	
Logement, travail, sécurité sociale et santé : mise en place d'un centre de vaccination	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sécurité, défense nationale, protection civile : police	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

1

1

1

1

Indication de correction

Toutes les croix d'une ligne doivent être correctes pour que vous puissiez donner 1 point.

Pas de points partiels

Tenir compte des particularités régionales et cantonales !

Matériel didactique pour les CI : répertoire 05

T 4

Points
obtenus